

M Le lien Mariverain

Prochaine réunion du conseil :
le lundi 4 juillet à 20 h

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10			13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						



VILLE DE
SAINT-MARIE
AU CŒUR DE LA RÉUSSITE

www.ville.sainte-marie.qc.ca

Une première politique familiale pour Ville de Sainte-Marie

Le lundi 13 juin dernier, le comité d'action de la politique familiale municipale a déposé au conseil municipal le fruit de son travail pour doter la Ville d'une toute première politique familiale. C'est avec fierté, et au nom des quelque 3 200 familles mariveraines, que le conseil municipal a procédé à son adoption par sa résolution 2005-06-291.

Vous retrouverez, encartée dans la présente édition du Lien Mariverain, la politique familiale de la Ville de Sainte-Marie et nous vous invitons à en prendre connaissance. Ce document représente les préoccupations exprimées par les familles mariveraines lors de la consultation réalisée en novembre 2004, et ce, à l'intérieur de sept champs d'intervention.

Cette politique tracera la voie au plan d'action que nous sommes déjà à préparer et qui sera en principe déposé au début de l'automne. Nos actions permettront de

concrétiser les orientations, et ce, à travers les objectifs ciblés au plan d'action.

Nous espérons bien humblement que cette première politique familiale soit l'occasion

d'enrichir d'une façon importante notre belle collectivité mariveraine à travers des familles plus heureuses d'en faire partie.

Louis Normand
Directeur
Loisirs, culture et vie
communautaire



Membres du comité : Lise Prévost, Odette Bédard, Dany Bilodeau, Rosaire Simoneau, Julie Saint-Hilaire, Luce Lacroix; à l'arrière : Louis Normand, Gilles Boutin, Benoît Régis. Absente sur la photo Johanne Pomerleau.

Cet été, visitez Sainte-Marie!

Les belles journées et les chaudes soirées de l'été vous donnent la bougeotte? Vous avez le goût de vous divertir, de vous délier les jambes? Faites-vous plaisir : sortez de la maison et partez faire la visite de votre ville!

Eh oui! Profitez des prochaines semaines pour découvrir, et même redécouvrir, les attraits de Sainte-Marie, pour participer à ses nombreuses activités dont de nouvelles s'ajoutent à chaque année ou, tout simplement, pour vous y promener non-chalamment à pied ou à vélo.

Afin de vous guider dans vos promenades mariveraines, vous trouverez à l'intérieur de la présente édition du Lien Mariverain un encart vous présentant des suggestions d'activités et d'attraits à ne pas manquer pendant l'été.

Nous vous invitons à le conserver précieusement et à en faire profiter tous vos parents et amis qui viendront vous rendre visite!

N'hésitez pas également à vous rendre sur le site Internet de la Ville de Sainte-Marie (www.ville.sainte-marie.qc.ca). Dans les sections tourisme et loisirs, en particulier, vous y retrouverez une foule de renseignements supplémentaires sur les activités estivales à Sainte-Marie.

Nous vous souhaitons un bon été, de magnifiques vacances et de belles découvertes au cœur de votre ville.

Un bijou de visite à l'économusée

Saviez-vous que le seul économusée de la région Chaudière-Appalaches se trouve à Sainte-Marie? L'économusée de la bijouterie et de la joaillerie, situé dans les murs du Forgeron d'Or, sur l'avenue Marguerite-Bourgeois, vous attend afin de vous faire découvrir l'histoire, les matériaux et les techniques de fabrication des bijoux.

En plus de voir l'artisan à l'œuvre, suivez l'évolution du métier de bijoutier, apprivoisez les pierres, métaux et outils que ce créateur utilise. Vous y verrez quelques bijoux vieux de 200 ou 300 ans qui ont été prêtés par différents musées, en plus de la plus grosse pépite d'or trouvée au Canada. Venez lire les panneaux d'interprétation dont certains racontent les histoires fabuleuses de quelques diamants et bijoux célèbres.

Mariverains et Mariveraines, ne manquez pas de visiter ce joyau d'économusée situé

dans votre ville et aussi, de le faire découvrir à tous vos invités.



À ne pas manquer : Encart sur les activités estivales à conserver

Règles d'or de la rénovation des bâtiments anciens

La période estivale est propice à l'inspection des bâtiments. Celle-ci nous amène souvent vers la perspective de travaux à réaliser. Quelques grands principes sont à respecter :

- Il faut viser des interventions réversibles qui n'affecteront pas de manière définitive le bâtiment sur lequel on intervient. Par exemple, le changement des portes et fenêtres, le remplacement des matériaux de revêtement et de toiture, les travaux de peinture et les réparations mineures sont considérés comme des interventions réversibles, car on peut revenir en arrière sans opérations majeures. En contrepartie, le surhaussement d'un étage ou la modification de la toiture, le déplacement, l'agrandissement et la réduction d'une ouverture ainsi que la suppression d'une galerie ou d'un balcon sont des interventions jugées irréversibles, car elles demandent des travaux majeurs et complexes pour revenir à l'état antérieur.

- Il faut respecter l'unité d'ensemble et être conséquent avec les familles et l'époque du bâtiment. Chacune des familles possède un code de composition à respecter selon l'époque de son apparition. Il est important de conserver une certaine unité parmi les composantes architecturales. Ainsi nous aurons habituellement un seul modèle de fenêtres, un ou deux types de revêtement et

une harmonie dans les couleurs afin de ne pas créer un bâtiment hétéroclite.

- Une rénovation de qualité peut devenir un investissement et non seulement une dépense. En effet, certains travaux vont assurer une préservation à très long terme, ce qui peut augmenter la valeur d'une propriété. Prenons par exemple la réfection d'une toiture. Il est vrai que rénover une toiture en tôle à baguettes plutôt qu'en bardeau d'asphalte peut coûter de trois à quatre fois plus cher. Cependant, une toiture traditionnelle en tôle peut durer, avec un minimum d'entretien, jusqu'à 100 ans tandis que le bardeau d'asphalte devra être

changé tous les 15 à 25 ans. Dans le rapport qualité/prix, la toiture en tôle remporte la palme, d'autant plus qu'elle est beaucoup plus respectueuse de la valeur patrimoniale de la maison et qu'elle en augmente sa valeur foncière.

- Il faut se méfier de la rénovation de type « économique » réalisée à coût minime (bon marché). Ce type d'intervention prône le remplacement hâtif, souvent sans considération pour le bâtiment ancien et ses composantes architecturales. L'emploi abusif et non considéré de matériaux comme le vinyle, le PVC, le bardeau d'asphalte ou l'aluminium s'avère souvent

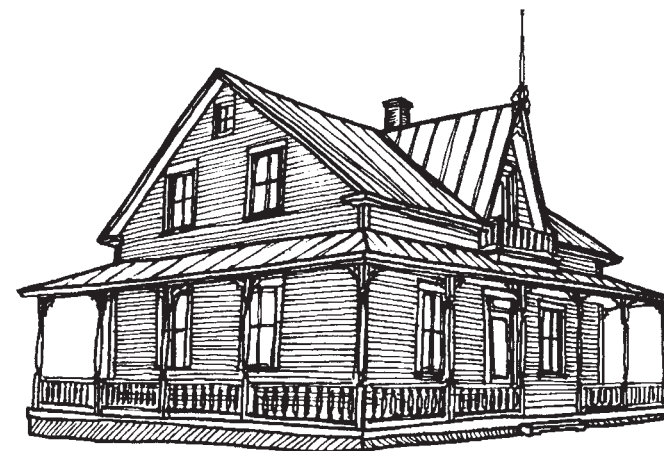
Line Gagnon
Agente de
développement
culturel



néfastes pour le caractère traditionnel d'une vieille demeure.

En conclusion, le succès de la rénovation patrimoniale dépend en grande partie du choix de matériaux compatibles, de composantes architecturales appropriées et du maintien des éléments qui caractérisent le bâtiment ancien.

Tiré du Guide d'intervention en patrimoine. Merci à la MRC de Charlevoix qui nous a permis d'utiliser ses textes pour cet article.



Maison qui (à droite) a perdu la plupart de ses caractéristiques patrimoniales. Ce type d'intervention entraîne une banalisation progressive des paysages.

L'eau, une ressource naturelle à ne pas gaspiller

L'eau est une ressource naturelle dont l'abondance au Québec a longtemps laissé croire qu'elle serait éternellement disponible et renouvelable. Or, au contraire, il en coûte maintenant de plus en plus cher pour une municipalité de produire une eau potable de qualité, des coûts qui se retrouvent inévitablement sur vos comptes de taxes.

En période estivale, où la consommation d'eau est à la hausse et les sources d'approvisionnement sont à la baisse, il est primor-

dial de faire de petits gestes pour économiser l'eau potable. Savez-vous, par exemple, qu'un boyau d'arrosage, en une seule heure, rejette l'équivalent de l'eau bue par une seule personne pendant trois ans!

Voici donc des petits trucs suggérés par le Réseau environnement afin d'économiser l'eau pendant l'été :

- Tâchez de couvrir votre piscine d'une toile solaire. En plus de conserver la température de l'eau à un niveau respectable, vous préviendrez les pertes par évaporation.

- Placez de la paille autour des arbres et des plantes pour les aider à retenir l'eau et ainsi réaliser d'importantes économies d'eau. En plus, cela permet de cacher la mauvaise herbe!

- Pour laver votre auto, laissez l'arrosoir de côté! Lavez-la plutôt en vous munissant d'un seau d'eau et de savon. Utilisez ensuite un pistolet de distribution pour faire un dernier rinçage rapide. Vous pourrez ainsi réaliser des économies d'eau d'environ 300 litres!

Bruno Gilbert
Directeur du Service
de l'ingénierie



- Au mois de juillet, la pelouse entre en dormance. Non seulement on ne doit pas fertiliser pendant cette période, mais en plus on doit limiter l'arrosage. Rappelez-vous que 85 % des problèmes relatifs aux aménagements paysagers se traduisent par un arrosage abusif.

- Vous possédez des arrosoirs automatiques qui font le travail à votre place? C'est bien, mais n'oubliez pas de les arrêter en cas de mauvais temps ou si on prévoit de la pluie.

- Saviez-vous qu'il est recommandé d'arroser le gazon seulement une fois par semaine, en détrempeant bien le sol. De cette façon, les racines s'enfonceront plus profondément et votre gazon sera plus robuste.

- En période de sécheresse, il vaut mieux couper son gazon à 6 ou 7 centimètres (2 à 3 pouces), car une herbe un peu plus longue retient mieux l'eau.

- Recueillir l'eau de pluie dans un baril est un autre moyen efficace d'économiser l'eau. En effet, vous pouvez ensuite vous en servir pour arroser vos fleurs!

Gardez-en pour demain...

Parce que l'eau potable, c'est précieux.



Conseil en bref



Chantale Faucher
Greffière adjointe

Voici un bref résumé de certaines décisions prises lors de la séance régulière tenue le 13 juin 2005, à savoir :

- La Ville a adopté le premier projet du règlement numéro 1316-2005 amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin 1.- d'agrandir la zone 148 à même une partie de la zone 120 et créer une nouvelle zone portant le numéro 160 pour les emplacements de la partie résiduelle de la zone 120 (emplacements bornant le côté ouest du boulevard Taschereau Sud) et 2.- de modifier la grille des usages et spécifications des zones 324 et 705. Pour plus de détails quant aux modifications et à la tenue de la séance d'information et de consultation publique, consultez l'avis public inclus dans cette édition.
- La Ville a autorisé l'installation de deux (2) panneaux de signalisation « arrêts obligatoires » sur la rue Étienne-Raymond à l'intersection de l'avenue Châteauneuf ainsi que la pose de panneaux supplémentaires interdisant le stationnement dans la zone de débarcadère scolaire sur le boulevard Larochelle.
- En partenariat avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, la Polyvalente

Benoît-Vachon et la Cafétéria N. J. Noonan inc., la Ville a accepté de participer financièrement au remplacement du mobilier (tables et chaises) de la cafétéria de la Polyvalente Benoît-Vachon considérant que celle-ci est utilisée à des fins scolaire, publique et communautaire.

- La Ville a autorisé le Service des travaux publics à procéder à des travaux de construction de stationnements près de la caserne et sur le site de l'emprise de l'ancien pont.

- La Ville a procédé à la nomination de monsieur Simon Bolduc à titre de capitaine au Service de la protection contre l'incendie. Félicitations à monsieur Bolduc!

- La Ville a accordé le contrat pour l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe à Équipements d'incendie Levasseur inc.

Pour obtenir plus de détails ou une version intégrale de ces procès-verbaux, communiquez avec le personnel du Service du greffe et du contentieux.

Tel-Écoute

La 5^e randonnée pour la Prévention du suicide se tiendra le 7 août 2005 sur les territoires de Bellechasse et de La Nouvelle-Beauce. Demandez notre dépliant auprès de Sylvianne Poirier au (418) 838-4094 en semaine. Il y a trois circuits pour les cyclistes et un circuit pour les marcheurs.

Inscription : 25 \$ individuel et 45 \$ familial. Parce que la prévention du suicide, tout le monde devrait en parler...

Formation en écoute active

Tel-Écoute est à la recherche de bénévoles pour offrir de l'écoute téléphonique confi-

dentielle et anonyme. Ce bénévolat hautement humain nous sensibilise et nous ouvre à différentes réalités humaines. Vous désirez relever le défi? Contactez-nous! 838-4094. Locaux situés dans la région de Lévis. Prochaine formation en septembre 2005.

Tel-Écoute du Littoral ouvert tout l'été

Vous ressentez le besoin de parler à quelqu'un? Vous vivez une période difficile? Les écoutants de Tel-Écoute sont là pour vous offrir une oreille attentive 7 jours sur 7, de 18 h à 4 h du matin. ANONYME, CONFIDENTIEL et GRATUIT : 387-3393



Bravo et merci à Clémence, Sylvie et Bernard

C'est avec fierté que le conseil de Ville de Sainte-Marie a souligné, le 13 juin dernier, les 25 ans de loyaux services de Mme Clémence Pomerleau, Mme Sylvie Racine et M. Bernard Boulanger. Le maire Harold Guay leur a remis une montre en signe de remerciement pour leurs nombreuses années de dévouement envers les Mariveraines et les Mariverains.



Bibliothèque Honorius-Provost



Jacques Filiatrault
Bibliothécaire

À noter :

Crock-livres est de retour!

Crock-livres est un club de lecture d'été qui s'adresse aux jeunes de l'école primaire (de la 1^{re} à la 6^e année). Les jeunes qui s'inscrivent recevront de merveilleuses récompenses après lecture de 5 livres et pourront participer à des tirages de cadeaux encore plus importants s'ils lisent encore plus de livres! Le coût d'inscription est de 7 \$.

- Inscriptions : du 24 mai au 24 juin
- Règlements : du 28 juin au 2 juillet
- Durée du Club : du 28 juin jusqu'au 19 août à 17 h
- N.B. : Les places sont limitées à 150 inscriptions. Inscriptions sur la base du premier arrivé premier servi.
- 19 août à 19 h : grande fête avec « Les productions Rêves en Stock » qui vous présenteront le spectacle « Orange pressée ». Il s'agit d'un spectacle interactif animé par deux comédiens avec des marionnettes. Ne manquez pas ce spectacle qui saura sûrement vous plaire!

- **Chute à livres** : une nouvelle chute à livres est en opération depuis le premier mai. À tous ceux qui espéraient laisser leurs livres lorsque la bibliothèque est fermée, il vous sera possible dorénavant de le faire! Attention, les livres déposés après 20 h 30 seront considérés comme ayant été remis le jour suivant. N.B. : La chute se trouve sur le mur extérieur, au bout de la rampe d'accès pour handicapés située sur la gauche du Centre récréatif (du côté de l'école Maribel).

Collections sur Internet

Notre site Internet fait peau neuve! Vous remarquerez que la configuration de la page a changé pour vous permettre de mieux y naviguer. En plus, vous pourrez prendre connaissance des nouveaux documents achetés récemment en cliquant sur l'icône des « Nouveautés ».

Nouveautés

- *L'annuel de la moto 2005, Collectif, Groupe Auto Journal, 2004, 306 p., nombreuses photos couleur.*

Sept journalistes experts se regroupent pour décrire et commenter tous les modèles de motos 2005 avec l'appui de fiches techniques détaillées, le coût moyen des primes d'assurance et un classement ultrapraticque.

- *Barbecue d'intérieur, Steven Raichlen, Éditions de l'Homme, 2005, 484 p., nombreuses photos couleur.*

Steven Raichlen nous présente 250 recettes créées spécialement pour les barbecues d'intérieur, tels que : fumoirs, rôtisseries, grils contact, grils de table, grils encastrés, cuisson dans l'âtre et poêles à fond cannelé. Ce livre s'adresse donc à tous ceux qui rêvent de barbecue 365 jours par année!

- *Réussir terrasses et jardins, Catherine Levard, Massin, 2005, 96 p., nombreuses photos couleur.*

Vivre au jardin, profiter des abords de sa maison, c'est se sentir bien dedans comme dehors. Voici une foule d'idées simples, d'astuces et de conseils pour réussir votre jardin.

- *Chanter de tout son corps, Johanne Raby, Berger, 2005, 173 p., nombreux dessins.*

Pourquoi chanter de tout son corps? Parce que chanter de tout son cœur ne suffit pas toujours. Parce que l'émotion doit traverser tout le corps sans inhiber l'expression. Parce qu'au-delà de la technique vocale, il y a toutes les consciences de son corps à soi, où s'inscrivent ses expériences à soi, pour créer son « son » à soi.

- *La romancière et l'archéologue : Agatha Christie Mallowan, Agatha Christie Mallowan, Payot, 2005, 253 p.*

En 1930, Agatha, alors âgée de 40 ans et divorcée depuis peu, laissait provisoirement derrière elle sa chère Angleterre et une carrière littéraire déjà bien assise pour découvrir le site d'Our en Irak. Elle eut pour cicérone Max Mallowan, un jeune archéologue qu'elle épousa quelques mois plus tard. Commença alors une vie de voyages à deux : cinq saisons de fouilles se succédèrent jusqu'à la guerre. Ce n'est que des années plus tard qu'elle entreprit de raconter ses aventures au Moyen-Orient avec un humour inoxydable et un art consommé de l'autodérision.

- *Samouraï William : L'Anglais qui rompit l'isolement du Japon, Giles Milton, Noir sur blanc, 2003, 383 p., quelques dessins en n&b.*

Le 12 avril 1600 s'échouait sur une petite plage du sud du Japon un navire hollandais en piteux état piloté par William Adams, premier Anglais à fouler la terre inconnue de ce pays mythique. Adams découvre avec stupeur l'extrême raffinement de la culture japonaise et les fastes de sa cour, tandis que Ieyasu Tokugawa, puissant maître du Japon, s'émerveille des talents d'Adams : de navigateur d'abord, mais aussi de charpentier maritime. Adams est anobli, il reçoit des terres et adopte le mode de vie de ses hôtes. Il devient auprès du shogun le conseiller privilégié en matière d'affaires étrangères.

Comité mariverain de généalogie

Le Comité fait relâche pour l'été. Les membres vous donnent rendez-vous au mois d'octobre prochain et vous souhaitent un bel été!

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 700-90

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1.- Lors d'une séance tenue le 13 juin 2005, le conseil a adopté le premier projet du règlement numéro 1316-2005 et intitulé :

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin 1.- d'agrandir la zone 148 à même une partie de la zone 120 et créer une nouvelle zone portant le numéro 160 pour les emplacements de la partie résiduelle de la zone 120 (emplacements bornant le côté ouest du boulevard Taschereau Sud) et 2.- de modifier la grille des usages et spécifications des zones 324 et 705.

- 2.- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 juillet 2005 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Sainte-Marie. L'objet de cette assemblée est de consulter les intéressés au sujet du projet de règlement dont les dispositions ont pour but :

a) D'agrandir la zone 148 à même une partie de la zone 120, en y incluant les propriétés en arrière du CLSC-CHSLD Nouvelle-Beauce plus spécifiquement celle de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie et celle de la Ville de Sainte-Marie et de créer une nouvelle zone portant le numéro 160 pour les emplacements bornant le côté ouest du boulevard Taschereau Sud, plus spécifiquement les propriétés portant les numéros civiques impairs situés entre 475 et 503.

Les usages et spécifications prévus à l'intérieur des zones 120, en y incluant les propriétés en arrière du CLSC-CHSLD Nouvelle-Beauce plus spécifiquement celle de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie et celle de la Ville de Sainte-Marie et de créer une nouvelle zone portant le numéro 160 pour les emplacements bornant le côté ouest du boulevard Taschereau Sud, plus spécifiquement les propriétés portant les numéros civiques impairs situés entre 475 et 503.

Habitations

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Bifamiliale

Services (à l'intérieur d'un bâtiment résidentiel seulement)

- Finances, assurances, immobilier
- Personnels
- D'affaires
- De réparations
- Professionnels

Conditions d'implantation

Marge de recul avant minimum, 6 mètres
Hauteur maximum (en étages), 2

Ces dispositions du règlement numéro 1316-2005 visent les zones 120 et 148 qui se situent approximativement aux endroits suivants :

Zone 120 : les immeubles sis à l'intérieur du périmètre étant formé par du côté nord, le boulevard Taschereau Sud, du côté sud, la limite arrière des lots bornant le boulevard Vachon, du côté est, la propriété de monsieur Guy Blouin et du côté ouest, la limite arrière des lots bornant le côté nord de l'avenue Saint-Joseph excluant les propriétés de Location Davis inc. et de Société en Commandite CRD. Ce périmètre exclut toutefois les propriétés incluses dans celui de la zone 148 ci-dessous décrite.

Zone 148 : les immeubles sis à l'intérieur du périmètre étant formé par du côté nord, les propriétés de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie et de la Ville de Sainte-Marie, du côté sud, le boulevard Vachon Nord, du côté est, la limite arrière des lots bornant le côté nord de l'avenue Proulx et du côté ouest, la limite sud de la propriété de Étiquettes modernes J.F. ltée.

L'illustration de ce secteur peut être consultée au bureau de la municipalité.

b) De modifier la grille des usages et spécifications prévus à l'intérieur de la zone 324 actuelle :

1. afin d'ajouter les usages commerciaux et de services suivants :

Commerces

- Détail : Produits de l'alimentation
Vêtements, accessoires
Meubles, mobiliers, accessoires
Aliments et boissons

Services

- Édifices à bureaux
- Finances, assurances, immobilier
- Personnels
- De réparations (note 18)
- Divers

Note 18 : atelier de réparation de machineries industrielles et de réparation de véhicules lourds et lavage de véhicules lourds.

2. afin d'enlever l'usage commercial suivant :

Commerces

- Détail : Automobiles, embarcations, accessoires

Ces dispositions du règlement numéro 1316-2005 visent la zone 324 qui se situe approximativement aux endroits suivants :

Zone 324 : les immeubles sis à l'intérieur du périmètre étant formé par du côté nord, la limite arrière des lots bornant le boulevard Vachon Nord, du côté sud, le boulevard Vachon Nord, du côté est, la limite arrière des lots bornant le côté nord de l'avenue de Vénus et du côté ouest, la limite sud de la propriété de Maisons Marcoux inc.

L'illustration de cette zone peut être consultée au bureau de la municipalité.

c) De modifier la grille des usages et spécifications prévus à l'intérieur de la zone 705 actuelle :

1. afin d'ajouter les usages habitations et de services suivants :

Habitations

- Unifamiliale isolée
- Habitation en commun

Services

- Personnels (Classe 6241 : salon funéraire)
- Autres (note 42)

Note 42 : seulement antiquités, librairie et papeterie, cadeaux et souvenirs

2. afin de modifier la marge de recul avant minimum à 10,0 mètres pour le côté nord-ouest de la rue Notre-Dame Nord au lieu de 3,0 mètres et de permettre que la hauteur maximum (en étages) soit de trois (3) plutôt que deux (2).

Ces dispositions du règlement numéro 1316-2005 visent la zone 705 qui se situe approximativement aux endroits suivants :

Zone 705 : les immeubles sis à l'intérieur du périmètre étant formé par du côté nord, le chemin de fer, du côté sud, la rivière Chaudière, du côté est, jusqu'à l'avenue de la Seigneurie et jusqu'à la limite nord de la propriété du Groupe Bocenor inc. incluant également les propriétés bornant le côté ouest de la rue Notre-Dame jusqu'à la propriété sise au 535 rue Notre-Dame Nord et du côté ouest, jusqu'à la limite nord de la propriété de monsieur Pierre Taschereau.

L'illustration de cette zone peut être consultée au bureau de la municipalité.

3.- Au cours de cette assemblée, le maire Harold Guay ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur chacune des dispositions du règlement numéro 1316-2005.

4.- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

5.- Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce quatorzième jour du mois de juin de l'an deux mille cinq.

Hélène Gagné,
Greffière.

AVIS PUBLIC

Approbation du règlement d'emprunt numéro 1309-2005 par le Ministère des Affaires Municipales et des Régions

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord.

QUE la Ville de Sainte-Marie a adopté à la séance régulière du 14 mars 2005 le règlement numéro 1309-2005 décrétant un emprunt de 300 000,00 \$ et une dépense de 455 000,00 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe. Ce règlement est financé par l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Marie. La journée d'enregistrement fut tenue le 29 mars 2005 telle qu'elle avait été prévue aux articles 532 et 559 de la Loi sur les cités et villes

et aucune personne n'est venue s'enregistrer contre ledit règlement. Le règlement numéro 1309-2005 fut accepté par le ministère des Affaires municipales et des Régions en date du 30 mai 2005.

Donc la Ville de Sainte-Marie est autorisée à procéder à l'acquisition de ce véhicule conformément au règlement numéro 1309-2005.

En foi de quoi, je signe le présent certificat ce treizième jour du mois de juin de l'an deux mille cinq.

Hélène Gagné,
Greffière.

Championnat provincial junior BB : Un succès sur tous les plans

M. Louis Normand remet au nom du comité organisateur du Championnat provincial junior BB, un chèque de 7 715,10 \$ à M. Alain Turmel, président de l'Association du hockey mineur de Sainte-Marie. Cette somme représente la totalité des revenus engendrés par l'événement qui a connu un vif succès. Félicitations!



Du 30 juin au 3 juillet 2005

Venez rencontrer la visite!

Animation continue

Entre midi et 2 h du matin, à tous les jours dans la cour de l'école Maribel.

Saviez-vous que l'entrée sur le site du festival Gigue en fête est GRATUITE?

Quel privilège! Profitez-en alors pour venir faire votre tour et participer à des activités familiales, voir des spectacles, animations, soirées de danse et jams de musiciens au Pub TELUS, découvrir les artisans qui seront à la Malle aux trésors Hydro-Québec où vous pourrez acheter des souvenirs tels que des bijoux, des produits textiles, des œuvres originales en fer et bois, des savons et cosmétiques faits à la main, des produits à base d'autruche, articles de décoration, etc. Il y a un trésor qui vous y attend.



Des 5 à 7 à ne pas manquer

Profitez aussi du Pub TELUS pour venir vous restaurer et prendre un verre ou apéritif avant ou après avoir assisté aux spectacles ou venir vivre les « 5 à 7 » animés par des musiciens. Vous pourrez manger à bas prix aux différents comptoirs de nourriture : Pizzeria Joannina, Métro G.F. Labonté, Crêperie Du côté de chez Swan et, en nouveauté cette année, Les Produits du terroir de Chaudière-Appalaches où des assiettes seront préparées à base de cerf rouge, de lapin, de terrines et rillettes, de confits, de produits à base d'érable, de cidre, etc.

Une foule d'activités

Le site est animé par de courts spectacles de danse, de percussions, d'activités interactives avec le public, d'activités et jeux pour les enfants, et bien d'autres surprises. Un



stand d'information vous fera découvrir les régions participantes : Lanaudière, Côte-Nord et Laval. En nouveauté, une cabane à sucre avec coulée de tige en plein été! Tout ça en plein centre du site au Carrefour Napert et au Quartier des découvertes Saputo-Vachon.

À ne pas manquer, la prestation à tous les soirs de Beat-à-Brac qui explore cette année les sons et la lumière.

Pour de plus amples renseignements sur la programmation, consultez le site Internet www.giguenfete.com.



Vélo en fête samedi 2 juillet, 11 h

Trois parcours possibles :

Scott/Sainte-Marie, Vallée-Jonction/Sainte-Marie, Sainte-Marie/Sainte-Marie.

Arrivée sur le site du festival à 12 h. Dîner sur place en pique-nique ou au Pub TELUS et participation aux activités familiales du festival. Pour information : Véloroute de la Chaudière, (418) 386-2599.



**Maison
de la Famille**
Nouvelle-Beauce

Tournoi de golf 2005

Vendredi, le 9 septembre
**Club de golf de Beauce
Sainte-Marie**

Inscriptions : 418 387-3585

Quoi faire à Sainte-Marie cet été?

PATRIMOINE SACRÉ

Visite de l'église de Sainte-Marie et de la chapelle Sainte-Anne.

Visite des chapelles de rang :
Chapelle Cliche, 2049, rang Saint-Étienne S.
Chapelle Hébert, 940, rang Saint-Gabriel S.
Chapelle Turcotte, 500, rang Saint-Gabriel N.



CIRCUIT PATRIMONIAL URBAIN

Histoire de Sainte-Marie relatée sur des présentoirs installés dans la ville. Le plan du circuit est à l'intérieur du dépliant « Découvrir Sainte-Marie » disponible à la Maison du Tourisme.

FREDONNADE ET PIEDS AGILES

Spectacle pour groupe de 30 personnes et plus (sur réservation 387-3340).

Endroit : Restaurant Le Victorien

PLEIN AIR

Pique-nique en famille

Endroits :
Site de la Maison Dupuis, dans les parcs de la ville et sur le bord de la rivière Chaudière (face au Manoir Taschereau et face à la Maison Pierre-Lacroix).

Golf

Club de Golf de Beauce, 1425, rang Saint-Étienne Nord (387-5892).



Vélo

Piste cyclable de 14 kilomètres à Sainte-Marie.

Location de vélo (Claude Jacques, bicyclettes : 387-5886).

ARTISANAT DÉCORATIF ET CADEAUX

Maison Pierre-Lacroix
552, rue Notre-Dame Nord (386-3821)
Exposition et vente des œuvres des artisans.

Boutique L'Inimaginable
644, Notre-Dame Nord (387-8394)

AGROTOUTISME

Le Cerf rouge des Appalaches, 1580, rang Saint-Étienne Nord (387-9756)
1^{er} mai au 30 septembre
Coût de la visite : 3 \$ / gratuit pour les moins de 5 ans.



EXPOSITIONS

Maison Pierre-Lacroix

Le Beauceron et sa rivière
Durant la saison estivale aux heures d'ouverture de la Maison Pierre-Lacroix.

Denise Germain
Agente de développement
touristique



Exposition Visages, peintre Colette Marcoux

Bibliothèque Honorius-Provost du 1^{er} mai au 30 juillet 2005
Aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Les Belles Maisons de Sainte-Marie

Du 15 mai au 1^{er} septembre 2005 dans le Hall de l'Hôtel de Ville
Aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

POUR INFORMATION :

Bureau de la Corporation de développement touristique de Sainte-Marie :

901, boul. Vachon Nord, (418) 387-3233

tourisme.ste-marie@globetrotter.net

Maison du tourisme / bureau d'information touristique :

Horaire d'été du 13 juin au 26 août de 9 h à 20 h

Site	Date	Horaire	Coût d'entrée
Maison Dupuis (387-7221) - Musée du Père Gédéon - Musée des Pionniers de l'aviation	Juin, juillet, août Autre temps sur réservation	Mardi au vendredi : 9 h à 16 h 30 Lundi et samedi : 10 h à 16 h Dimanche : 13 h à 16 h	Adulte 5 \$ Étudiant 2 \$
Maison Vachon (387-4052)	Mi-juin à mi-septembre Autre temps sur réservation	Tous les jours : 9 h à 16 h 30	Adulte 5 \$ Étudiant 2 \$
Maison Pierre-Lacroix (386-3821)	1 ^{er} au 14 juin 6 au 30 septembre 15 juin au 5 septembre	Samedi et dimanche : 13 h à 17 h Tous les jours : 13 h à 17 h	Entrée libre Pour groupes : visite animée Adulte 4 \$/Étudiant 2 \$
Manoir Taschereau (387-3671)	Réservation pour groupes de 10 personnes et plus		Adulte 5 \$ Étudiant 2 \$
Économusée Le Forgeron d'Or (387-4445)	Ouvert toute l'année	Heures d'ouverture de la bijouterie Visite guidée pour les groupes, réservation obligatoire	Entrée gratuite

festival Sportif de Sainte-Marie

DU 5 AU 14 AOÛT 2005

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que nous vous présentons la première édition du festival sportif de Sainte-Marie.

À chaque année, ce nouveau festival parainera un ou des sports mineurs de notre municipalité. Pour cette première édition, deux volets seront offerts à la population mariveraine et des environs.

VOLET SPORTIF

Ce grand rassemblement sportif permettra de se côtoyer pour s'amuser et performer dans l'une des 12 activités offertes :

- 5 au 7 août : Séries régionales de la balle-molle mineure; Tournoi de soccer mineur.
- 5 au 14 août : Tournoi de tennis junior et adulte.
- 9 au 11 août : Tournoi de badminton.
- 10 août : Tournoi de pétanque.
- 12 au 14 août : Tournoi de deck-hockey; Tournoi de balle-donnée adulte; Tournoi de basket-ball 3 x 3; Tournoi de volley-ball de plage.
- 13 août : Compétition de dynamophilie sous le chapiteau; Compétition au skate parc; Randonnée familiale sur la Véloroute de Chaudière.

VOLET SPECTACLE (sous le chapiteau)

Pour agrémenter la fête, un chapiteau sera érigé lors de la deuxième fin de semaine dans la cour de l'école primaire Maribel. La programmation offerte est la suivante :

Vendredi 12 août

19 h
Ouverture du chapiteau à la population

21 h
Hommage à AC/DC avec le groupe Thunderstruck

23 h 30
Hommage à Metallica avec le groupe Misery

Samedi 13 août

17 h
5 à 7 des sportifs avec rabais sur les consommations

21 h 30
Revue des années 80 avec le populaire groupe Karma Kameleons.
(5 musiciens déguisés avec écran géant de 8 x 11 pieds)

Pour en savoir davantage ou pour être bénévole :

www.ville.sainte-marie.qc.ca
Danny Roy (organisateur)
Yvan Savoie (organisateur)
386-2554 • 390-1484
dannyroy19@hotmail.com

UNE PRÉSENTATION DE



VILLE DE
SAINT-MARIE
AU CŒUR DE LA RÉUSSITE



Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres